

Budget 2021

Baisses de taxes pour la maison moyenne

COMPTON, le 17 décembre 2020 – Lors de la séance spéciale du Conseil municipal du 15 décembre 2020, la municipalité de Compton a adopté son budget 2021 qui octroie une baisse de taxes pour la maison moyenne et le maintien du taux distinct de taxation pour les entreprises agricoles enregistrées, en plus d’annoncer des investissements records sur le réseau routier. Le maire de Compton, Bernard Vanasse, a mentionné que « la baisse de taxes est plus que bienvenue pour clore une année aussi difficile, une année qui en a sûrement éprouvé plus d’un. » Il tient d’emblée à préciser que la subvention gouvernementale pour la pandémie n’a pas été utilisée pour cette baisse de taxes et qu’une reddition de compte de celle-ci sera faite aux citoyens à la fin de la pandémie.

Baisse de taxes pour la maison moyenne

Le taux de base passe de 0,85\$ à 0,82\$ par 100\$ d’évaluation. Si on additionne aussi la baisse de certains tarifs, cela signifie, pour la maison moyenne avec service d’aqueduc et d’égout, une baisse de 240,36\$, soit 10% sur le compte de taxes. Pour la maison moyenne sans service, cela signifie une baisse de 74,62\$, soit une baisse de 4%. Cette baisse s’explique à deux niveaux selon M. Vanasse. « D’abord, le nombre de règlements d’emprunt contractés par la municipalité a diminué, ce qui permet des économies dans le paiement de capital et d’intérêts. Ensuite et surtout, la croissance et le développement de la municipalité sont très forts depuis quelques années, ce qui a pour effet d’augmenter la valeur foncière et donc, les revenus de taxes. Puisque nous sommes en mesure de contrôler nos dépenses et d’optimiser nos façons de faire, cette croissance se traduit par une baisse de taxes. » Le maire ajoute que « plusieurs nouveaux développements résidentiels ont vu le jour dans les dernières années, ce qui nous donne de bonnes perspectives pour le futur et consolide notre décision. »

Maintien du taux de taxation distinct pour les entreprises agricoles enregistrées

La municipalité a mis en place un taux de taxation distinct pour les entreprises agricoles enregistrées en 2020 pour diminuer en partie l’augmentation importante de la valeur des terres agricoles. L’écart de 0,05\$ avec le taux de base est maintenu. Ainsi, le taux passe donc de 0,80\$ en 2020 à 0,77\$ par 100\$ d’évaluation en 2021.

Investissements records sur les chemins de gravier

Pour 2021, les sommes allouées à l’entretien des chemins de gravier sont encore bonifiées. Le montant octroyé pour le rechargement de gravier et les travaux de drainage et de reconstruction passe de 436 240\$ en 2020 à 612 266\$ en 2021. En 2018, il était de 234 000\$. Ainsi, les budgets ont donc augmenté de 378 266\$, soit 162% entre 2018 et 2021.

La réalisation de ce budget a été rendue possible grâce à un travail d’équipe entre les élus et les employés municipaux ainsi qu’au souci constant d’utiliser de façon responsable les fonds publics. « Le budget 2021 reflète le dynamisme et la croissance de notre communauté. », de conclure, M. Vanasse.

-30-

Pour information

Bernard Vanasse
Maire
(819) 835-5584
(819) 620-2574

Philippe De Courval
Directeur général
(819) 835-5584
(819) 345-7516